

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016****CD20160412_81
id. 2456**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET

ESPACE DES AUGUSTINS

L'Espace des Augustins a ouvert ses portes au public et aux acteurs culturels en 2010. Cet équipement départemental, situé dans le quartier de Villebourbon, au 27 rue des Augustins, est composé d'une salle de spectacle/projection de 164 places au rez-de-chaussée et d'une salle d'exposition de 200 m² au 2^{ème} étage.

Cette salle a vocation à donner, par ses actions, un sens à l'éducation artistique et culturelle à l'échelle du département, pour le jeune public comme pour le « tout public ».

Le projet d'établissement repose sur quelques principes fondateurs :

- le rôle essentiel du Conseil départemental, garant de la cohérence des actions qui se déroulent dans cette salle et, à ce titre, prescripteur du cadre dans lequel interviendra l'ensemble de ses partenaires ;
- la formalisation concrète de toutes les ambitions fixées pour cette structure ;
- la lisibilité et la cohérence d'une programmation centrée autour d'une ou quelques thématiques annuelles vis-à-vis de tous les publics et des partenaires, ce qui implique un plan de communication adéquat.

Pour l'axe jeune public, il s'agit de favoriser le parcours culturel de l'élève et du jeune, la notion de « jeune public » étant appréhendée sous l'angle le plus large, allant de la grande section de maternelle à l'université à travers les scolaires, les CLAE et les familles.

I. PROPOSITIONS 2016

A. TARIFS

Pour la programmation 2016, Monsieur le Président propose la reconduction de la tarification suivante :

- manifestations plein tarif : 10 euros
- manifestations tarif réduit* : 8 euros
- manifestations tout public/jeune public : gratuité jusqu'à 12 ans
- manifestations public scolaire : gratuité
- projections tout public et scolaire : gratuité

() demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, moins de 25 ans, carte*

Cezam

B. BUDGET 2016

Monsieur le Président soumet ci-dessous les propositions budgétaires pour l'année 2016. Elles sont en augmentation par rapport à 2015 en raison, d'une part, de la nécessité d'engager une première tranche d'investissements au niveau du matériel scénique (projecteurs, sono, micros...), d'autre part de l'obligation de renouveler les documents liés à l'activité de la structure (publicité, prospectus, catalogues...) et surtout de la volonté de dynamiser la programmation.

B. INVESTISSEMENT

• Article 2157- s/f 312	Matériel et outillage technique	10 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT		10 000 €

C. FONCTIONNEMENT

• Article 60623 - s/f 312	Alimentation	800 €
• Article 60632 - s/f 312	Fourniture petit équipement	1 500 €
• Article 611 – s/f 312	Prestation de services (programmation, cachets artistiques)	38 000 €
• Article 6135 – s/f 312	Location mobilière	850 €
• Article 61558 – s/f 312	Entretien/réparation biens mobiliers	300 €
• Article 6156 – s/f 312	Contrats maintenance	1 000 €
• Article 6234 – s/f 312	Réceptions	600 €
• Article 6236 – s/f 312	Catalogues et imprimés	12 000 €
• Article 6581 - s/f 312	Redevances, concessions, brevets (SACEM)	3 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		58 050 €

TOTAL BUDGET 2016 : 68 050 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, comme détaillé ci-dessus, la tarification 2016, les propositions budgétaires (10 000 € pour l'investissement et 58 050 € pour le fonctionnement) et ratifie les crédits de paiement correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC